PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 4 JUIN 2019

SEBVF

RÉUNION du COMITÉ

en date du Mardi 4 Juin 2019

N/Réf. : COM/3280/2019 FP/NP
V/Réf. :
Objet :

Faulquemont, **le** 23.05.2019

ORDRE du JOUR

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2018

II – RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 2.1 – Mise à jour du RIFSEEP (Avenant 2)
RIFSEEP applicable au cadre d'emplois d'Ingénieurs en Chef Catégorie A

POINT N° 2.2 – Création d'un poste d'Apprenti - CAP Constructeur en canalisations TP

III - FINANCES

POINT N° 3.1 – Approbation du Compte Administratif 2018

POINT N° 3.2 – Approbation du Compte de Gestion 2018

POINT N° 3.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2018

POINT N° 3.4 – Décision Modificative N° 1 (2019)

IV – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 09.05.2019

V – DIVERS

*** Présentation du plan d'action de gestion de crise par EGIS suite à la réalisation de l'étude de vulnérabilité.**

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du COMITÉ
en date du Mardi 4 Juin 2019
qui s'est déroulée à VAHL-Lès-FAULQUEMONT
Foyer Socioculturel

N/Réf. : COM./4294/2019 NP

Convocation du : 09.05.2019
Membres en exercice : 208
Membres présents : 106
Procurations : 13

Président : Monsieur Pierre BLANCHARD

Etaient présents :

Mesdames Evelyne GEORGES, Graziella FROHWERK, Martine KIRCHNER, Elisabeth CHABEAUX, Francine FRANCOIS, Eliane LECLERE, Isabelle BUGOT, Danièle STAUB, Edith PINTARIC, Valérie FAVELIN, Astrid LOSSON-GROMANGIN, Anne-Marie HARTARD,

Messieurs Salvatore DI ROSA, Jean-Marc FULLER, Bernard DOYEN, Angel MIDENET, Armand ARNOULD, Jean-Marie BOY LOUSTAU, Thierry LLORET, Philippe GAZIN, Jacques VAILLANT, Georges STEINMETZ, Fabrice FLAMENT, Jérémy PENNERAD, Alain VIEL, Gilbert FOULIGNY, François ZUSATZ, Rémy THIS, Pascal NOEL, Philippe SCHAMBIL, Guillaume BERNEZ, Jean-Marie GORI, Jean-Paul LARISCH, Etienne LOGNON, Denis SCHLOUPT, Christian MEYER, Etienne HOFFERT, Philippe SCHMITT, Jonathan LEIDNER, Alain MULLER, Francis MARTINEZ, Jean-Daniel ZIMMERMANN, Pascal PAPINUTTI, Egidio GABRIELE, Bruno BIANCHIN, Jérôme HOLZ, Marcel MILAZZO, Alain KOPPERS, Victor MICHEL, Roger PIZZOL, Franck WAWRZYNIAK, Laurent PAYOT, Jérôme ALBERT, Pascal WEILAND, Marc HOUILLON, Alain GERARDIN, Bernard MOLTER, Sylvain KLEIN, Jean-Luc KREIS, Rémy MULLER, Nicolas RUEFF, Gilles ETIENNE, Gilbert BACH, Patrick GRIVEL, Gérard SIDOU, Bernard JULLIER, Clément LEBLEU, Sébastien RICHARD, Daniel HAHN, Rémi POINSIGNON, Michel DOSDA, Thomas FAVIER, Jean-Marie LOUYOT, Maurice JACQUEMIN, Robert JACQUEMIN, Bertrand KARMANN, Jean-Claude MULLER, Nicolas HINZ, Jean-Marie LEROY, Jean-Nicolas WEHRUNG, Jean-Marie GAUTIER, Gérald LHENRY, Christian HAUSER, Raphaël GARCIA-CANO, Patrick JOUAN, Dominique LAURENT, Maurice FERRY, Jean-Yves OUDIN, Alain PIERRARD, Eric HOLOMUZDOL, Guy GIRARD, Gérard DUMET, Norbert LEQUY, René FORET, Jean MORYS, Didier GRIMMER, Pierre THILL, Christian LOTH, Rémy RESLINGER, Sébastien ROSSI, Jean-François LELLIG, Paul LANG, Jean-Charles TRIBOUT, Gilbert THONNON, Jean-Nicolas LIEB.

Ont donné procuration :

Madame Julie DIDIER	à	Monsieur Georges STEINMETZ
Monsieur Mathieu GOGUEY	à	Monsieur Pascal NOEL
Monsieur Luc GIAMBERINI	à	Monsieur Jean-Marie GORI
Monsieur Patrick GRELOT	à	Monsieur Jean-Paul LARISCH
Monsieur François LAVERGNE	à	Monsieur Alain MULLER
Madame Christelle PILLEUX	à	Madame Francine FRANCOIS
Monsieur Jean-Marc CHAMPREUX	à	Monsieur Egidio GABRIELE
Monsieur Michel REMY	à	Monsieur Bruno BIANCHIN
Monsieur Luc BALLASSE	à	Monsieur Pascal WEILAND
Monsieur Daniel BECKER	à	Monsieur Sébastien RICHARD
Monsieur Eugène THIELEN	à	Monsieur Daniel HAHN
Madame Dominique DODERMANN-PADOIN	à	Monsieur Clément LEBLEU
Monsieur Jean-Paul VEBER	à	Monsieur Sébastien ROSSI

Excusés :

Mesdames Patricia CANTERI, Marie-Laëtitia CAULIER, Valérie VILBOIS, Bernadette LAURENT, Marie-Ange HEROLD, Marie-Claire HORY, Roseline CHANCEREL,

Messieurs Raphaël KRIEGER, Lionel SEYER, Emile DUCAMIN, Xavier LOUYOT, Pascal BETTINGER, Sébastien NOTAT, Jean-François HESSE, Michel LEGENDRE, Guillaume BOUNHOURE, Fabrice FICARA, Samuel JEANRONT, Rémy FRANCK, Fernand KONIG, Michel HOMBOURGER, Alexandre SAMSON, Hervé LEROY, Jacques GRANDIDIER, Simon LORIN, Etienne LAURENT, Anthony FLEURENCE, Daniel HINSCHBERGER, Thierry ALBRIQUE, Jean-Yves COLIN, Didier MICHEL, Cyrille BECKER, Michel POIRIER, Gilles POINSIGNON, Pascal MALARD, Jean-Philippe HUSSON, François PERES DOS REIS, Xavier DUBOIS.

Etaient également présents :

Madame le Receveur Syndical,
Monsieur Hervé SIAT, Directeur Général des Services
Madame Francine PICH, Adjointe au Directeur
Monsieur Stéphane ROEMER, Ingénieur

Direction et Services Administratifs
13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2018

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 69 Communes adhérentes et 2 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 14 Communes.

Cela permettra :

* d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
* de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
II - Indicateurs techniques
III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1er Octobre.

1 – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hémilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 53 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 83 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, et de la fusion en 2016 des Communes de COLLIGNY et MAIZERY.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 2 EPCI (Metz Métropole et CCHCPP) et 69 Communes.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 208 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
  - 1 Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRe a été modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci donne un temps de réflexion supplémentaire aux Communes et EPCI à fiscalité propre. Dès à présent, la Communauté de Communes du Saulnois a délibéré pour différer au 01.01.2026 la prise de compétence eau potable.

En 2018, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **45 365** habitants (population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2018 – date de référence statistique : 1er janvier 2015) en régie directe soit à **19 741** abonnés, sur le territoire des **83** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abonnés	18 444	18 878	18 888	19 042	19 225	19 322	19 473	19 639	19 741

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2018, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **8** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m^3/an, **16** clients consomment plus de 6 000 m^3/an (**8** de 6 à 10 000 m^3/an ; **4** de 10 000 à 20 000 m^3/an ; **3** de 20 000 à 30 000 m^3/an ; **0** de 30 000 à 40 000 m^3/an ; **1** de 40 000 à 50 000 m^3/an**).** Ces 24 gros consommateurs représentent un volume de **264 432 m^3 soit 11,9 %** du volume total facturé en 2017 (12,3 % en 2017).

A la fin 2018 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 693 km de réseau (> DN 60),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 355 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m^3 pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m3/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m^3/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
INDICATEURS TECHNIQUES			
Situation des principaux points de production d'eau		x	
Volumes Vendus		x	
Rendement du réseau de distribution	x	x	
Fuites et interventions		x	
Travaux de raccordements réalisés		x	
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	x	x	
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	x	x	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	x	x	
INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX			
Prix de l'eau		x	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	x	x	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	x	x	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	x	x	
Taux d'impayés	x	x	
QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER			
Taux de réclamations	x	x	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	x	x	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	x	x	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	x	x	

2 - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien).

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour les cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 454 263 m^3 en 2018**.

Tableau : Caractéristiques des différents forages

Forages / Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse-Vigneulles 1	Basse-Vigneulles 2	Basse-Vigneulles 3	Basse-Vigneulles 4	Basse-Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2018 (m3/an)	119 342	478 439	177 188	586 828	613 454	465 953	796 562	216 497
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	39,2	28,1	38.8	37,3	37	38,5	35,7	22,4
Chlorures* (mg/L)	**230**	**330**	42	44	24	8,3	2,6	200
Sodium* (mg/L)	164	199	47,7	48,2	34,7	13,2	9	127
Sulfates* (mg/L)	**327**	120	172	163	140	113	93	94,4
Conductivité* (µS)	**1500**	**1 500**	890	920	850	760	700	1100

***Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS**

Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de Redlach. À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur de 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qualifiée d'eau "dure".

L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les Forages F1 à F5 soit 5, sur les 8 du SEBVF.

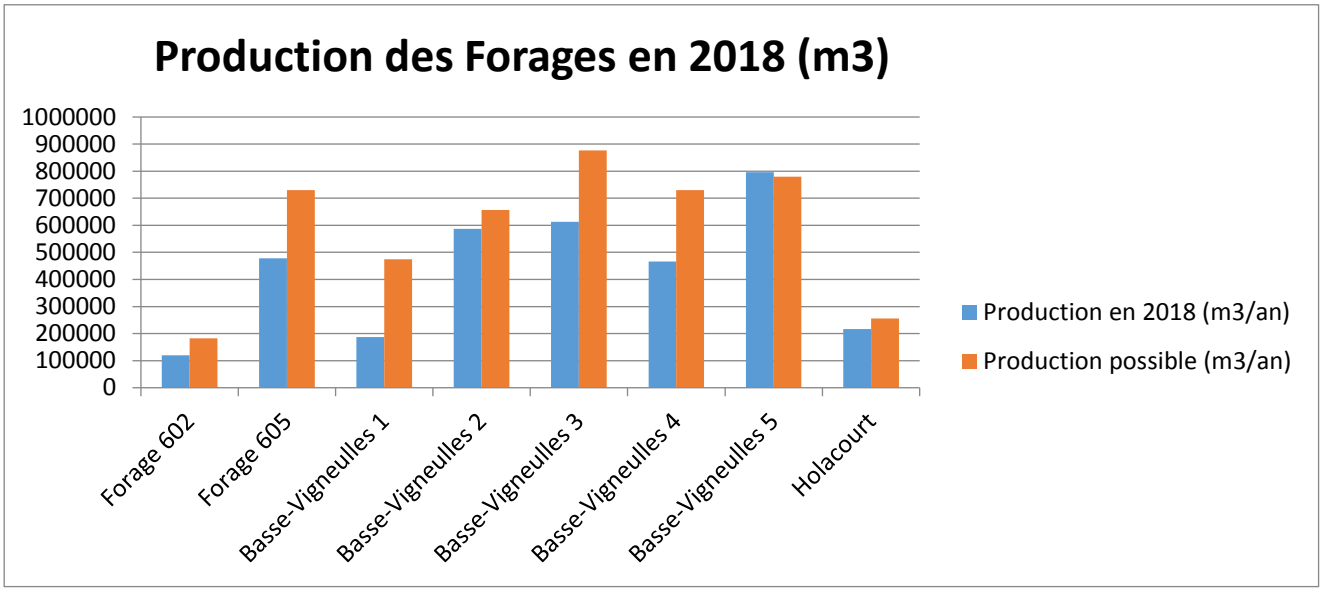

b) <u>Volumes vendus :</u>

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 216 786 m^3 en 2018.**

En annexe vous trouverez le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2018.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production (m^3)	3 464 107	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726	3 454 263
Volume vendu (m^3)	2 279 603	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454	2 216 786
Rendement Brut	**65,81**	**72,61**	**71,78**	**69,15**	**68,26**	**69,04**	**67,28**	**66,93**	**64,95***

**Le rendement brut prend en compte le volume vendu et le volume du décret fuites*

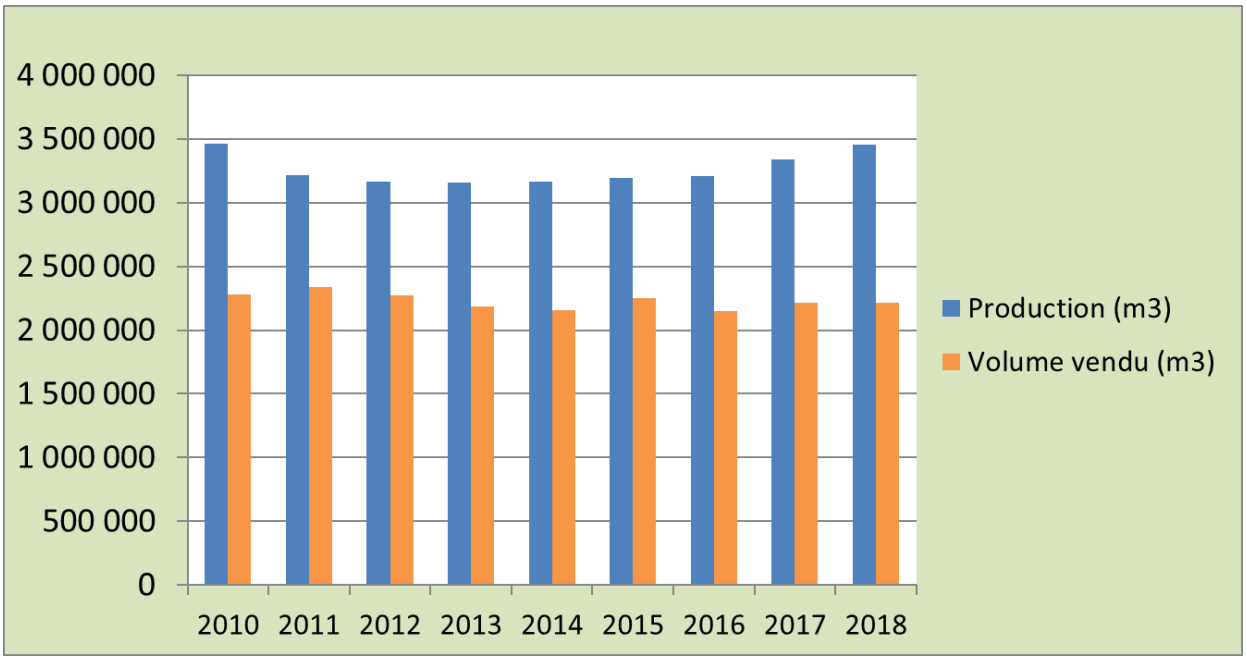

En 2013, la tendance nationale de baisse de consommation s'était déjà confirmée au SEBVF avec 85 845 m^3 consommés de moins qu'en 2012. En 2018, nous sommes sur des valeurs identiques à 2017 et 2015 sans retrouver les valeurs de 2010 à 2012.

c) Performance du réseau :

- Rendement brut : **64,95 %**

Le volume comptabilisé du décret fuites (annulation directement à la facture) est de **26 613 m3** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 216 786 m3**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 216 786 + 26 613)/3 454 399 X 100)). **On obtient un rendement brut de 64,95 %** ce qui représente un coefficient de perte de **35,05 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut est en baisse en raison de l'augmentation du nombre de fuites, corrélées à la pression qui demeure stable sur l'ensemble du réseau et de facto entraîne la dégradation dudit rendement.

- Rendement net : **66,93 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages.

- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : **4,79 m³/j/km** (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : **4,51 m³/j/km**

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : **9,13 m³/j/km**

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > **66,83 %**

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2018, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

	2015		2016		2017		2018	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m³)	3 194 587	8 753	3 207 447	8 788	3 342 726	9 158	**3 454 263**	**9 464**
Facturation abonnés avec décret fuite (m³)	2 205 576	6 043	2 157 889	5 912	2 237 367	6 129	**2 243 399**	**6 146**
Rendement brut	69,04 %		67,28 %		66,93 %		**64,95 %**	
Rendement net	69,68 %		68,41 %		68,02 %		**66,93 %**	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m³/j/km)	/	4,04	/	4,19	/	4,41	**/**	**4,79**
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m³/j/km)	/	3,96	/	4,04	/	4,26	**/**	**4,51**
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)	/	9.09	/	8,75	/	9,06	**/**	**9,13**
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC)	66,82 %*		66,75 %		66,81 %		**66,83 %**	

* le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	**2018**
Fuites sur raccordements	152	138	162	106	108	152	190	291	**442**
Fuites sur conduites principales	92	87	112	79	72	84	68	106	**86**

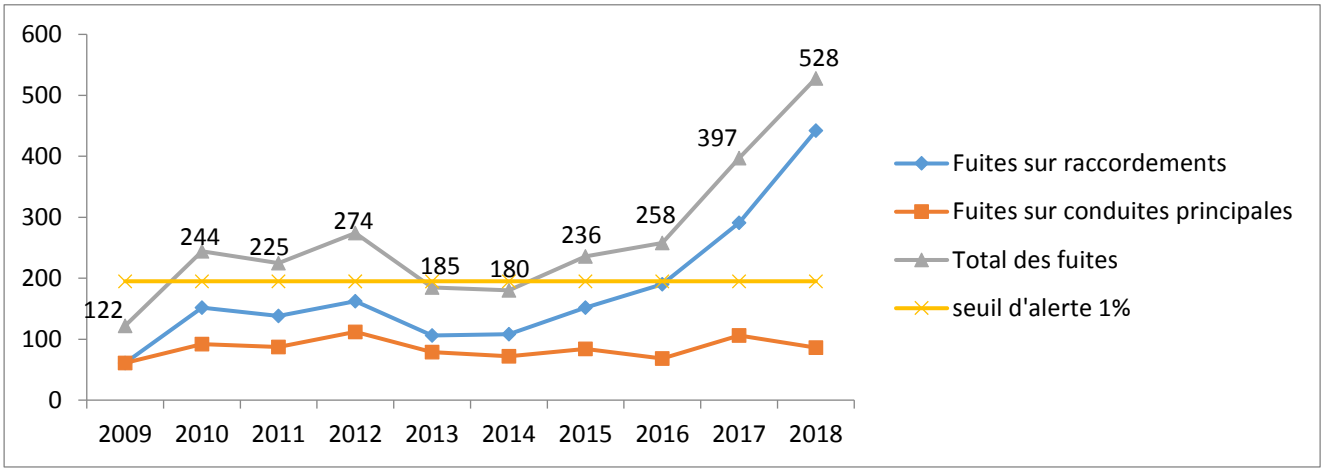

De 2010 à 2013, nous avons observé une augmentation significative du nombre d'interventions pour fuites. En 2014, la période hivernale clémente a permis de faire baisser le nombre de fuites. L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016.

En 2014, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 12 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 83 interventions (à comparer avec 2014). Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux de casses élevé n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau, mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2014, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur branchement de l'ordre de 1 %. La valeur 2018 est supérieure à 2 %.

d) Personnel du Syndicat :

En 2018, les formations qualifiantes se sont poursuivies notamment pour les nouveaux arrivés (moins de 3 ans) ainsi que l'obtention des Permis E(C). Les formations règlementaires mobilisent déjà d'importants moyens (CACES, Habilitations…) en raison de fréquence assez proche.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 5 réservoirs ont démarré en octobre 2016 pour une durée de 3 ans. Ceux-ci s'achèvent au premier semestre 2019 par le réservoir d'Arraincourt et de Maizery/Landremont. Une étude sur l'accessibilité du Siège aux Personnes à Mobilité Réduite a été réalisée en 2015 et a abouti à des travaux fin 2018. Ces travaux se sont achevés en avril 2019. En 2018, ont été réalisés les travaux de réhabilitation des filtres à sable de la station de Créhange, la réhabilitation des réservoirs de Lelling, Viller et Créhange-Village.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de télé-relève par terminal portable est effectif depuis le 1er janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés en télérelève au 01.12.2018 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	6 010	4 345
Secteur DUF Cités	1 605	1 600
Secteur COURCELLES-CHAUSSY	1 361	1 358
Secteur DELME	1 637	1 628
Secteur PANGE	2 406	2 373
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 022	1 739
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 142	1 132
Secteur GUESSLING-HÉMERING	1 095	342
Secteur RÉMILLY	1 345	1 338
Secteur LESSE-CHENOIS	1 144	1 134
TOTAL	**19 767**	**16 989 (*)**

(*) + 995 compteurs équipés par rapport à 2017

En 2018, la priorité a été donnée de respecter l'échéance de la DIRECTE, au 31.12.2018, par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défaillants.

g) Véhicules

En 2018, nous n'avons pas fait d'acquisition de véhicules. En 2019, il est prévu de remplacer le camion IVECO par un camion RENAULT équipé d'une grue, ainsi que l'achat d'une remorque. Cette dernière acquisition a déjà été réalisée en raison d'une dégradation rapide.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO	ET-232-CJ	2018	33 662 kms
KANGOO	DT-071-BG	2015	53 169 Kms
KANGOO	CH-720-VW	2012	81 991 kms
KANGOO	AV-316-WB	2010	169 026 kms
KANGOO	BR-699-MJ	2011	258 303 kms
FORD KA	CJ-618-ZG	2012	38 732 kms
BIPPER	BR-141-JF	2011	135 557 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	207 240 kms
MASTER (Travaux)	EN-486-HV	2017	25 801 kms
MASTER (ASTREINTE)	AV-180-RE	2010	156 327 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	203 066 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	236 788 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	180 658 kms
CAMION RENAULT– Grue	821-BQZ-57	2007	154 489 kms
CAMION IVECO – Grue	507 AYT 57	2003	173 019 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 172 h
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	4 023 h
MINIPELLE avec remorque	77279	2008	3 575 h
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	456 h
COMPRESSEUR	251-CAG-57	--	579 h

* kilométrages et heures au 31.12.2018

h) Protection de la ressource

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource.

Le forage d' HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % pour le forage de HOLACOURT et également pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

En 2015, la moyenne nationale est de 74,5 %.

3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutées par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2018 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en **2018** s'est élevée à **15 529,90 € HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportés au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2018, ce sont 24 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 19 741 abonnés, soit 1,2 réclamations /1 000 abonnés.

En 2015, la FNCCR donne une moyenne l'ordre de 3,3 réclamations / 1 000 abonnés. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toute demande des usagers même non justifiée et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

644 abonnés sur un total de 19 741 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 33 abonnés / 1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 2h45 par coupure pour l'année 2018.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts sont concernés.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2018, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à la configuration des travaux nécessitant des autorisations spécifiques (permission de voirie, …) ou des reports suite à la demande des clients afin de les coordonner avec d'autres travaux de viabilisation des parcelles.

4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevance du mètre cube d'eau s'élevait en 2018 à **1,13 €** (part eau potable).

En 2018 le prix du mètre cube s'élevait à 1,689 € (sur la base de 120 m^3/an y compris abonnement) contre 1,674 € en 2017.

En annexe vous trouverez le prix de l'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2018.

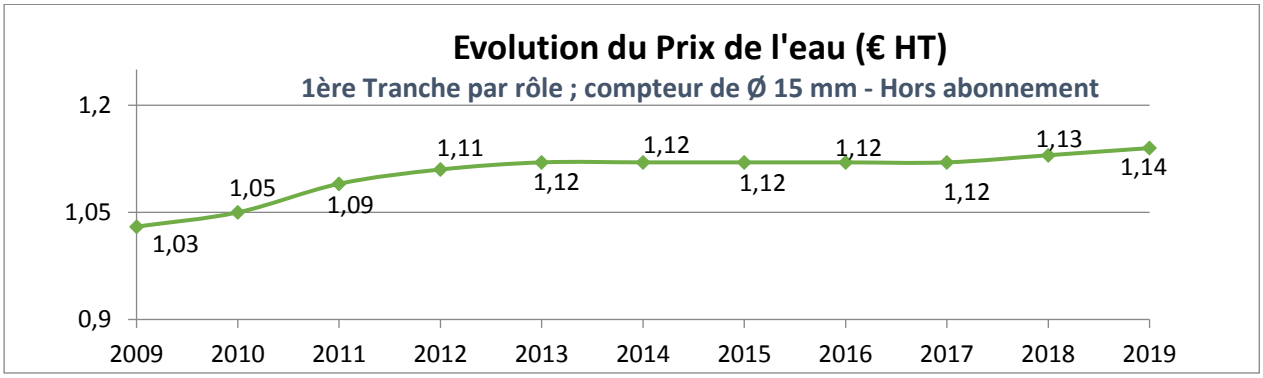

Le prix du mètre cube en 2019 (sur la base de 120 m^3/an y compris abonnement) est de 1,709 €.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2009, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2019 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE € HT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EAU											
* de 0 à 50 m3	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--	--
* de 50 à 110 m3	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--	--	--	--	--
* de 110 à 375 m3	0,98 €	1,00 €	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--	--
* de 375 à 550 m3	0,73 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--	--	--	--	--
* au-delà de 550 m3	0,63 €	0,64 €	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--	--	--	--	--
EAU											
* de 0 à 20 m3	--	--	--	--	--	--	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,13 €	**1,14 €**
* de 21 à 375 m3	--	--	--	--	--	--	1,16 €	1,18 €	1,20 €	1,21 €	**1,23 €**
* au-delà de 375 m3	--	--	--	--	--	--	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,75 €	**0,76 €**
SURTAXE AGENCE	0,05 €	0,10 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	**0,08 €**

ABONNEMENT COMPTEURS											
ABONNEMENT (annuel)											
BASE € HT	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
* Code 1 – Diam. 15 mm	24,96 €	33,96 €	39,96 €	51,96 €	51,96 €	54,60 €	54,60 €	55,68 €	61,68 €	62,28 €	**62,90 €**
* Code 2 – Diam. 20 mm	29,52 €	38,52 €	45,60 €	52,80 €	60,00 €	60,00 €	60,96 €	62,16 €	68,76 €	69,48 €	**70,18 €**
* Code 3 – Diam. 30 mm	36,96 €	51,96 €	54,00 €	62,40 €	70,80 €	70,80 €	72,00 €	73,44 €	81,24 €	82,08 €	**82,90 €**
* Code 4 – Diam. 40 mm	48,72 €	60,72 €	72,00 €	82,80 €	93,60 €	93,60 €	95,04 €	96,96 €	107,28 €	108,36 €	**109,44 €**
INDUSTRIELS (annuel)											
* Code 5 – Diam. 60 mm	140,88 €	164,88 €	195,00 €	225,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	244,80 €	271,08 €	273,78 €	**276,52 €**
* Code 6 – Diam. 80 mm	154,32 €	190,32 €	223,50 €	255,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	275,40 €	304,95 €	307,98 €	**311,06 €**
* Code 7 – Diam. 100 mm	196,32 €	256,32 €	300,00 €	345,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	367,20 €	406,62 €	410,67 €	**414,78 €**
* Code 8 – Diam. 150 mm	210,39 €	330,96 €	388,50 €	450,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	489,60 €	542,16 €	547,56 €	**553,04 €**
* Code 9 – Diam. 200 mm	315,54 €	435,54 €	510,00 €	585,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	612,00 €	677,94 €	684,72 €	**691,57 €**

b) *Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement*

Les travaux suivants programmés en 2018 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rues concernées	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
MALAUCOURT-sur-SEILLE	Rue de l'Ecole	PVC 90 sur 175 ml	10	DUCHANOIS TP

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	**2018**
Nouveaux raccordements	143	83	82	97	89	94	82	**101**
Compteurs en lotissement	86	85	91	61	40	79	75	**86**
Reprise de raccordements individuels	246	161	115	110	57	107	160	**238**
Linéaire de conduites renouvelées (km)	2	1,86	0,83	1,065	0,63	0,48	0,877	**0,175**
Linéaire total des conduites principales (km)	670	670	670	670	670	687	687	**693***
Taux de renouvellement des conduites (base 670 km)	0,3 %	0,28 %	0,12 %	0,16 %	0,09 %	0,07 %	0,12 %	**0,03 %**

*Mise à jour 2018 en intégrant les conduites principales supérieures à partir de 60 mm.

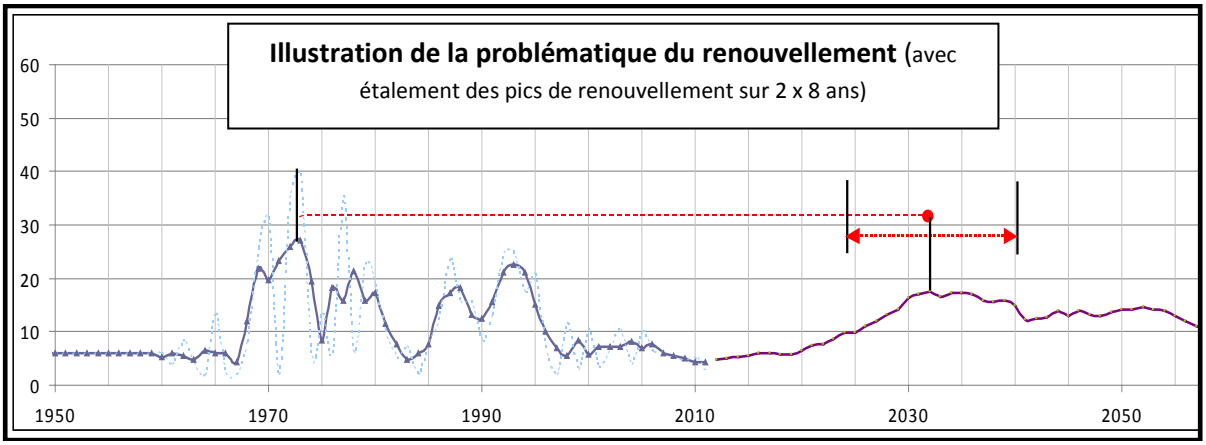

Le linéaire total de réseau, pour les conduites considérées principales est de 693 km :

- 689 km pour un diamètre ≥ à 60 mm ;
- 637 km pour un diamètre ≥ à 80 mm.

Les rendus suivants illustrent la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites PVC 140 mm et 160 mm représentent 35 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

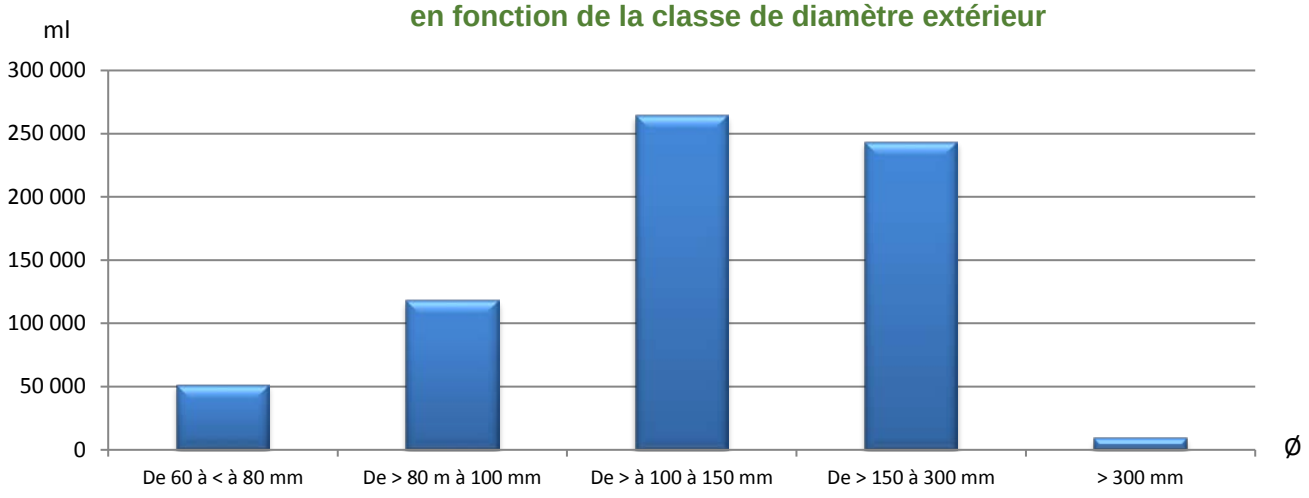

Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 248	0,6
De 60 à < à 80 mm	52 024	7,5
De > 80 m à 100 mm	118 837	17,1
De > à 100 à 150 mm	266 588	38,5
De > 150 à 300 mm	242 520	35,0
> 300 mm	9 111	1,3
Total	**693 328**	**100,0**

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (+ de 65 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux

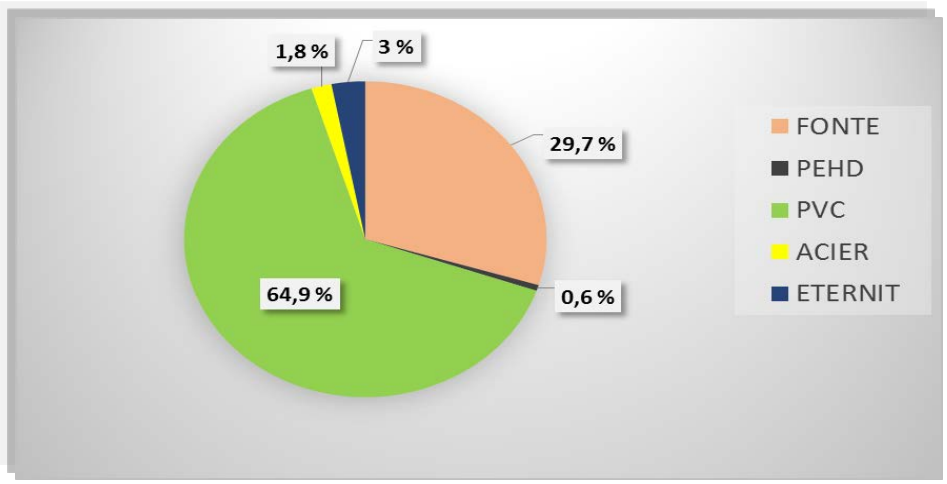

Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	205 675	29,7
PEHD	4 367	0,6
PVC	450 249	64,9
ACIER	12 316	1,8
ETERNIT	20 721	3,0
Total	**693 328**	**100,0**

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 10 % du linéaire.

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales

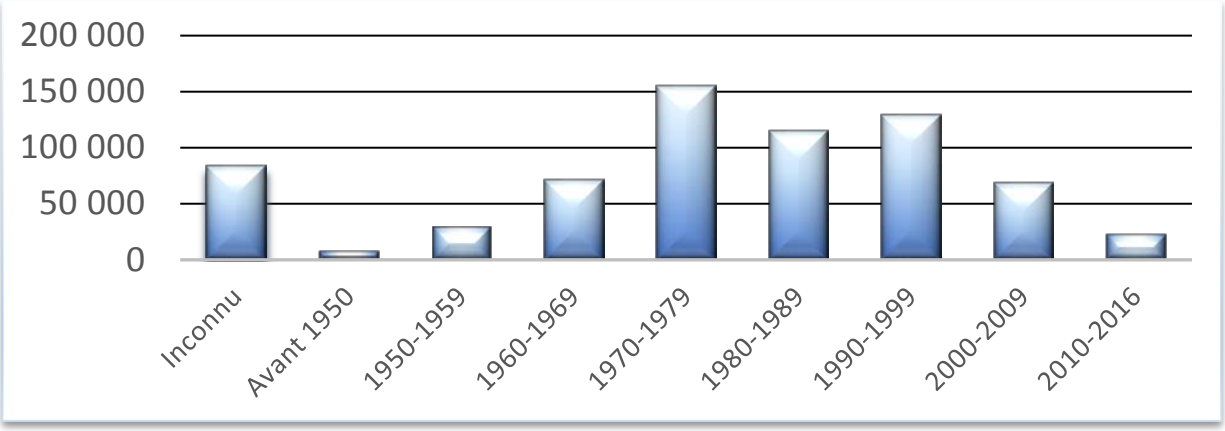

Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985.

c) *Investissements réalisés en 2018*

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2018 figurent au Compte Administratif.

d) *Réalisations budgétaires*

Recettes globales

* Recettes d'exploitation		6 812 962,28 €
* Recettes d'investissement		1 778 906,44 €
	Total	**8 591 868,72** €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :		5 479 023,47 €
* Dépenses d'investissement :		1 763 675,30 €
	Total :	**7 242 698,77 €**

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2018	**3 501 857,79 €**
* montant des annuités (capital + intérêts) :	**563 968,28 €**
Pour mémoire annuités de 2017	(601 986,32 €)
•en capital :	**438 041,13 €**
•en intérêts :	**125 927,15 €**

f) Durée d'extinction de la dette en 2018

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance le 30.11.2032.

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2018 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **3 501 857,79 €**.
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
  8 591 868,72 € - (7 242 698,77 € - 438 041,13 €) = **1 787 211,08 €**.

En 2018, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 1,96 ans (3 501 857,79 € / 1 787 211,08 €). En 2017, elle s'élevait à 1,90 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2015, une extinction moyenne de la dette de 2,2 ans et une moyenne nationale de 3,2 ans.

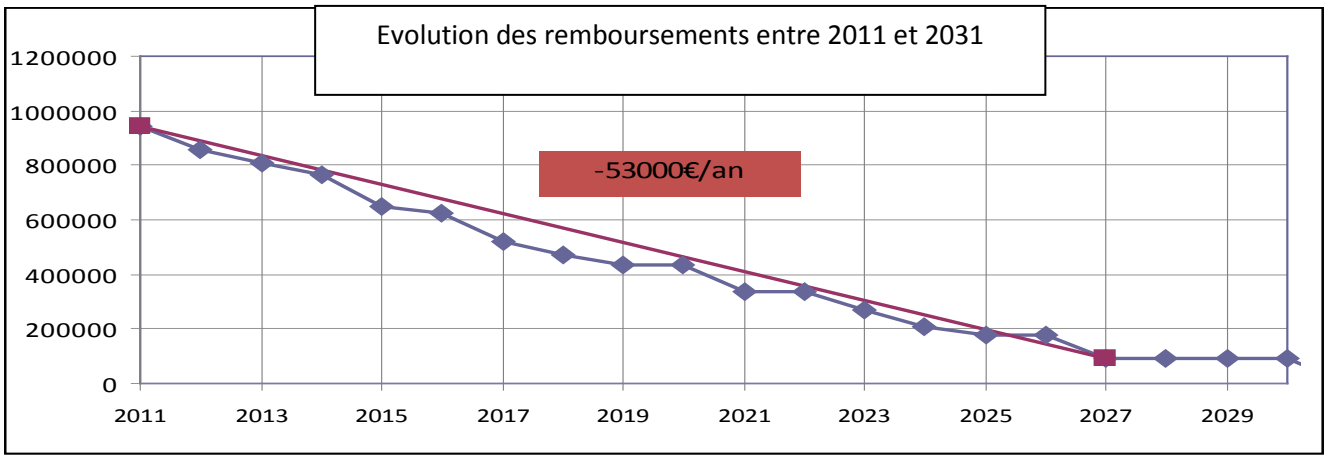

La réduction de l'endettement permettra :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €.

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 €/ HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m^3	0,49 €/m^3	0,40 €/m^3	1,04 €/m^3 *	

***** à comparer au prix du m^3 en 2018 (sur la base de 120 m^3/an, y compris abonnement) : 1,689 €/m3

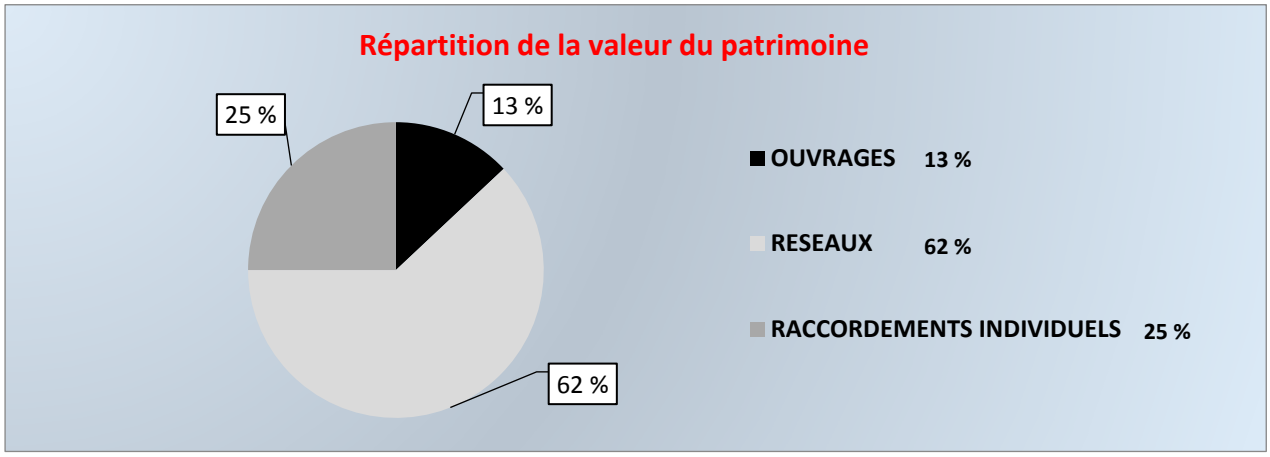

L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir que la FNCCR donne pour l'exercice 2015 un indicateur moyen de 94/120.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N – 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2017 est de 108 135,49 € TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2017 est de 5 126 940,78 € TTC.

Calcul de l'indicateur : 108 135,49 € TTC / 5 126 940,78 € TTC = 0,0211 soit **2,11 %.**

Pour rappel, en 2017 pour l'exercice 2016, cet indicateur s'élevait à 2,52 % (123 728,00 € TTC / 4 912 200,21 € TTC).

Exercice	Chiffres (TTC)	Indicateur
2011	125 866,50 € : 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € : 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € : 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € : 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € : 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € : 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	**108 135,49 € : 5 126 940,78 €**	**2,11 %**

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2014, un indicateur de 1,2 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par cette hausse. Ceci s'explique par les moyens limités dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la Loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette Loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 09.05.2019, le Comité prend acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SEBVF en 2018, qui sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

II – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Mise à jour du RIFSEEP (Avenant 2)
RIFSEEP applicable au cadre d'emplois d'Ingénieurs en Chef
Catégorie A

Il convient de mettre à jour la délibération du Comité Syndical en date du 12.12.2017 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ayant bénéficié de l'avis favorable du Comité Technique du 08.12.2017 placé auprès du Centre de Gestion de la Moselle.

Un premier avenant a déjà été acté par le Comité Syndical du 06.02.2018.

L'arrêté du 14 Février 2019 portant application au corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 Mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat, vient compléter la délibération ci-dessus énoncée.

Ainsi, le RIFSEEP est applicable au cadre d'emplois des Ingénieurs en Chef.

Pour les Catégories A

*** Cadre d'Emplois des Ingénieurs en Chef (qui concerne les Ingénieurs Généraux, les Ingénieurs en Chef Hors Classe, les Ingénieurs en Chef)**

VU l'arrêté du 14 Février 2019 portant application au corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 Mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Le cadre d'emplois des Ingénieurs en Chef est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupe de fonctions	Montant plafond IFSE+CIA Réglementaire	RIFSEEP plafond maximal octroyé par SEBVF (70 %)	IFSE	CIA
G1 – Direction d'une Collectivité	**67 200 €**	**47 000 €**	**40 000 €**	**7 000 €**
G2 – Responsable de Services	**49 800 €**	**34 800 €**	**29 700 €**	**5 100 €**

Le Complément Indemnitaire Annuel ne doit pas dépasser de 15 % (catégorie A) le plafond global du RIFSEEP.

Le RIFSEEP est cumulable avec la prime de responsabilité de certains emplois administratifs de Direction (Décret N° 88-631 du 6 mai 1988).

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 09.05.2019 et après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable aux propositions ci-dessus, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du CDG 57 devant se réunir le 14.06.2019.

Le Président informe les Délégués présents qu'il fixera, par arrêtés individuels, le montant afférent à chaque composante du RIFSEEP.

POINT N° 2.2 – Création d'un poste d'Apprenti – CAP Constructeur en canalisations TP

Le secteur des BTP et plus particulièrement celui des réseaux humides rencontre des difficultés dans le recrutement, et cela quelle que soit la nature de l'employeur (public ou privé).

Fort des réflexions nationales sur l'apprentissage, je vous propose que le SEBVF participe, de par son savoir technique à nouveau à la formation d'un apprenti.

Les contacts pris à cet effet ont permis de trouver un établissement assurant une formation dans notre domaine d'intervention en l'occurrence, le CFA du Bâtiment et Travaux Publics à MONTIGNY-Lès-METZ sis 154, Chemin de Blory avec un CAP : Construction en Canalisations des Travaux Publics ou d'un BAC PRO dans cette même spécialité.

Les documents figurant en Annexe décrivent la formation dispensée à ce titre ainsi que les conditions de ce recrutement (CAP).

Des contacts avaient été pris avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) lors du précédent BAC PRO.

Ces emplois sont susceptibles de bénéficier d'exonérations et d'aides financières qui seront bien sûr sollicitées.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé dont les conditions de rémunération sont définies par les textes en vigueur, sous-réserve de validation par la DIRECCTE ou de la CCI.

Le maître d'apprentissage de cet agent sera Monsieur Alain LEGENDRE, Chef du Service Exploitation et Maintenance qui bénéficiera d'une NBI de 20 points.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président :

*** à créer un poste d'apprenti fontainier au titre d'un CAP,**

*** à solliciter l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Moselle lors de sa prochaine réunion du 14.06.2019,**

*** à solliciter les aides du Conseil Régional notamment,**

*** à signer tous les documents afférents à ce recrutement.**

III - FINANCES

POINT N° 3.1 – Approbation du Compte Administratif 2018

Rapporteur : Madame Danièle STAUB, Vice-Présidente du SEBVF

Le Compte Administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

*** EXPLOITATION :**	**- Recettes** d'exploitation	6 812 962,28 €
	- Dépenses d'exploitation	5 479 023,47 €
Résultat excédentaire d'EXPLOITATION 2018 de		**1 333 938,81 €**
*** INVESTISSEMENT :**	**- Recettes** d'investissement	1 778 906,44 €
	- Dépenses d'investissement	1 763 675,30 €
Résultat excédentaire d'INVESTISSEMENT 2018 de		**15 231,14 €**
SOIT un RESULTAT* EXCEDENTAIRE *d'EXERCICE 2018		***1 349 169,95 €***

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 09.05.2019, le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif 2018.

POINT N° 3.2 – Approbation du Compte de Gestion 2018

Rapporteur : Madame Yolande NAFZIGER, Receveur Syndical

Je vous donne lecture des différents éléments du Compte de Gestion 2018 :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2017	**Part affectée à l'investissement Exercice 2018**	**Résultat de l'exercice 2018**	**Résultat de Clôture de l'exercice 2018**
INVESTISSEMENT	- 88 486,06 €	--	103 717,20 €	**15 231,14 €**
EXPLOITATION	1 704 901,70 €	582 291,06 €	211 328,17 €	**1 333 938,81 €**
TOTAL	**1 616 415,64 €**	**582 291,06 €**	**315 045,37 €**	**1 349 169,95 €**

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 09.05.2019, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Compte de Gestion 2018 présenté par le Receveur Syndical.

POINT N° 3.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2018

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le cadre comptable de type M49 fait obligation d'affecter le résultat d'exploitation dès le vote du Compte Administratif de l'année écoulée. Ce dispositif remplace le prélèvement sur ressources ordinaires.

Le résultat de l'exercice est calculé par différence entre les produits et les charges de l'exploitation de l'exercice. L'affectation de ce résultat est destinée :

* soit à financer les charges d'exploitation inscrites au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant,

* soit à financer des mesures d'investissement.

DISCUSSION : --

<u>DECISION</u> :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 09.05.2019, le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à affecter le résultat d'exploitation 2018 d'un montant de 1 333 938,81 € comme suit :

*** Affectation complémentaire en réserves**	**772 800,00 €**
Compte 1068 – BP + DM 2019 (recettes investissement)	*(772 768,86 €)*
*** Affectation à l'excédent reporté**	**561 100,00 €**
Compte 002 – BP + DM 2019 (recettes fonctionnement)	*(561 169,95 €)*

<u>POINT N° 3.4</u> – Décision Modificative N° 1 (2019)

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

Le Budget 2019 voté le 05.02.2019 doit être complété de certaines modifications tant en fonctionnement qu'en investissement.

EXPLOITATION				
Article Budgétaire	**Libellé**	**BP 2019 (Comité du 05.02.2019)**	**DM N° 1 (Comité du 04.06.2019)**	**RESULTAT (BP 2019 + DM 1)**
DEPENSES				
023	Virement à la Section d'Investissement	630 300 €	+ 49 100 €	679 400 €
	S/total		**+ 49 100 €**	
RECETTES				
002	Excédent antérieur reporté	512 000 €	+ 49 100 €	561 100 €
	S/total		**+ 49 100 €**	
	TOTAL		**---**	

INVESTISSEMENT				
Article Budgétaire	**Libellé**	**BP 2019 (Comité du 05.02.2019)**	**DM N° 1 (Comité du 04.06.2019)**	**RESULTAT (BP 2019 + DM 1)**
DEPENSES				
2315 OPNI	Travaux de voies et réseaux	79 500 €	+ 33 900 €	113 400 €
	S/Total		**+ 33 900 €**	
RECETTES				
1068	Affectation excédent N-1	788 000 €	- 15 200 €	772 800 €
021	Virement de la section d'Exploitation	630 300 €	+ 49 100 €	679 400 €
	S/Total		**+ 33 900 €**	
	TOTAL		**--**	

<u>DISCUSSION</u> : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 09.05.2019, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la Décision Modificative N° 1 de 2019.

IV – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 09.05.2019

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

A – Abrogation d'un Arrêté Préfectoral relatif aux Périmètres de Protection (Arrêté N°83-AG-1-722 du 19.09.1983 relatif aux deux sources sur le territoire de la Commune de COURCELLES-CHAUSSY - Section 20 Parcelles n° 142 et 144, Section 24 Parcelle n° 134, Section 28 Parcelle n° 127, et Section 26 Parcelle n° 204, 208 et 215) : ***autorisation*** de solliciter auprès des Services de l'Etat, l'abrogation de l'arrêté préfectoral susnommé, d'engager toutes démarches nécessaires à celle-ci et de signer les documents relatifs à ce dossier.

B – Note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau : une information a été faite sur la note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau. Le Bureau ***a pris acte*** de ce document, qui sera consultable et téléchargeable sur le site internet du SEBVF.

C – Mise à jour du RIFSEEP (avenant 2) – Intégration de l'Indemnité de Difficulté Administrative et de l'Indemnité de Régie de Recettes : ***autorisation*** d'intégrer ces deux indemnités dans l'IFSE.

D – Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 24/35ème et création d'un poste d'Adjoint Administratif 35/35ème : ***autorisation***, à compter du 13 mai 2019, de supprimer le poste d'Adjoint Administratif 24/35ème, de créer le poste d'Adjoint Administratif 35/35ème et de signer l'arrêté correspondant.

E – Mise à jour du tableau des effectifs (suppression de poste) : ***autorisation*** de supprimer, à compter du 13.05.2019, le poste d'Adjoint Administratif 14/35ème.

F – Contrat de Prévoyance – mise en concurrence : ***autorisation*** d'engager la procédure et de signer toutes les pièces afférentes, y compris le recours à un prestataire pour accompagner le SEBVF dans ses choix et si nécessaire en nous associant à d'autres collectivités voisines.

G – Acquisition d'une parcelle avant la pose de clôture autour du réservoir Syndical : ***autorisation*** d'acquérir auprès de la Commune de VILLERS-STONCOURT la parcelle, ban communal de VILLERS-STONCOURT, section 38 parcelle 19 d'une superficie de 3 ares 83 ca pour l'€uro symbolique, de charger Maître Céline KIENER, Notaire à Faulquemont, de la rédaction des actes et de signer l'ensemble des pièces, actes et documents afférents à cette acquisition.

H – Convention de mandat avec la Commune de REMILLY – Travaux de renouvellement du réseau AEP sur les Places Foch et Saint-Martin : ***autorisation*** de signer la convention de mandat avec la Commune de REMILLY. L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 70 139,00 € HT. L'enveloppe financière prévisionnelle concernant la maîtrise d'œuvre du projet, à la charge du Maître d'Ouvrage, est estimée à 2 328,61 € HT correspondant à 3,32 % de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux. Le coût global prévisionnel de l'opération est de 72 467, 61 € HT.

I – Taxe CSPE : une information a été faite aux membres du Bureau Syndical concernant la taxe de Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) sur les factures d'électricité de 2016 à 2018.

J – Avenant de transfert de la convention G2R 570992 Commune de TRITTELING-REDLACH : ***autorisation*** de signer l'avenant de la convention N° G2R 570992 établie avec SFR pour des équipements de radiotéléphonie au profit d'une filiale dénommée HIVORY.

K – Indemnisation des exploitants agricoles : ***autorisation*** d'indemniser les exploitants agricoles selon le barème de la FDSEA de la Moselle à l'instar de l'ensemble des acteurs de la filière agricole de Lorraine. Le barème appliqué sera celui en vigueur au moment des travaux et à défaut en notre possession. Concernant l'indemnité pour servitude de passage, le SEBVF se référera aux propositions de l'expert missionné à cette fin. Les modalités antérieures demeurent pour l'indemnisation à hauteur de 150 € TTC par ouvrage, et pour le seuil minimal d'indemnisation de 50 € TTC d'un exploitant agricole.

L – Médiation de l'Eau – Bilan 2018 : une information a été faite aux membres du Bureau Syndical sur l'activité en 2018. En 2018, 2 saisines ont été présentées et 1 instruction complète menée à son terme pour un coût global de 900 € HT, soit 1 080 € TTC.

M – Marchés attribués :

- **MARCHE n° 2018-125-T/AO :**
  Travaux de mise en conformité de la Station de Basse-Vigneulles

  Le marché a été attribué à la Société SUEZ
  Montant : 588 000,00 € HT

- **ACCORD-CADRE n° 2019-131-T/MAPA :**
  Maintenance approfondie et maintenance d'exploitation de l'ensemble des organes de régulation du SEBVF

  Le marché a été attribué à la Société BAYARD

  1ère période (1 an à compter du 25 mai 2019)

  Montant annuel Minimum : 8 000,00 € HT
  Montant annuel Maximum : 25 000,00 € HT

  2ème période (1 an à compter du 25 mai 2020)

  Montant annuel Minimum : 8 000,00 € HT
  Montant annuel Maximum : 25 000,00 € HT

  Périodes suivantes (2021 et 2022)

  Montant annuel Minimum : 8 000,00 € HT
  Montant annuel Maximum : 19 500,00 € HT

- **MARCHE n° 2019-138-T/MAPA :**
  Fourniture et pose de dispositifs de chloration au chlore gazeux aux Stations de Créhange et de Rémilly

  Le marché a été attribué à la Société 6'TEM
  Montant : 77 400,00 € HT

- **ACCORD-CADRE n° 2019-135-F/MAPA :**
  Fourniture de produits de traitement pour l'Usine de Décarbonatation de Basse-Vigneulles

  - **Lot n° 1 : Chaux éteinte en vrac - LHOIST (Carrière et fours à chaux de Dugny)**
  Montant Minimum : 28 000,00 € HT
  Montant Maximum : 55 000,00 € HT

  - **Lot n° 2 : Chlorure ferrique en vrac - BRENNTAG**
  Montant Minimum : 5 500,00 € HT
  Montant Maximum : 14 000,00 € HT

  - **Lot n° 3 : Polymères en poudre - ADIPAP**
  Montant Minimum : 1 400,00 € HT
  Montant Maximum : 4 000,00 € HT

- **ACCORD-CADRE n° 2019-133-F/MAPA :**
  Fourniture et acheminement d'électricité et fourniture de services associés (du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023)

  L'accord-cadre a été attribué aux Sociétés EDF et ENERGEM.
  Un premier marché subséquent sera lancé prochainement.

- **Consultations :**

  - Travaux de renouvellement de la Colonne du Réservoir d'Aube : Société 6'TEM pour un montant de 14 800,00 € HT
  - Travaux de remplacement des fenêtres des réservoirs de Villers-Stoncourt, Aube, Sorbey, Laquenexy et Malaucourt-sur-Seille : Société FMB pour un montant de 9 844,55 € HT
  - Travaux de forage dirigé au niveau de la Nied au Pont de Domangeville : Société STT pour un montant de 8 844,00 € HT

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité prend acte des décisions prises par le Bureau Syndical du 09.05.2019

V – DIVERS

*** Présentation du plan d'action de gestion de crise par EGIS suite à la réalisation de l'étude de vulnérabilité.**

Monsieur Jean HAMM du Bureau d'Etudes EGIS a exposé en début de séance le document établi avec le concours des Services de l'ARS et du SEBVF qui constitue une première en Moselle. Il définit les actions correctives et d'informations à mettre notamment en œuvre en cas de survenance d'un événement qui met en péril la distribution d'eau.

ANNEXES du RAPPORT ANNUEL

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2018	30
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2018 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2018)	31
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	32
- Secteur Cité Minière (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	33
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	34
- Secteur de DELME	35
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	36
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	37
- Secteur de PANGE	38
- Secteur de RÉMILLY	39
- Secteur de SERVIGNY-Lès-RAVILLE	40
- Secteur de LESSE - CHENOIS	41
• Consommateurs de plus de 4 000 m3 par an	42
• Prix de l'eau par secteur en 2018 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	43
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	44
- Secteur de DELME	45
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	46
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	47
- Secteur de PANGE	48
- Secteur de RÉMILLY	49
- Secteur de SERVIGNY-Lès-RAVILLE	50
- Secteur de LESSE - CHENOIS	51
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	52-55
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	56
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2018	57
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2018	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	58
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	59
- Unité de Distribution de CHENOIS	60

Syndicat des Eaux de
Basse-Vigneulles et Faulquemont
13, Rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT

Faulquemont, le 31.01.2019

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.

ANNEE 2018

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	138 270	257 612	14 489	29.12.2017	29.12.2018
FORAGE 605	899 600	1 378 039	478 439	29.12.2017	29.12.2018
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	195 810 0	239 276 133 722	43 466 133 722	29.12.2017 20.06.2018	20.06.2018 31.12.2018
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	1 037 500	1 624 328	586 828	29.12.2017	31.12.2018
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	933 180	1 546 634	613 454	29.12.2017	31.12.2018
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	980 430	1 446 383	465 953	29.12.2017	31.12.2018
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	1 705 060	2 501 622	796 562	29.12.2017	31.12.2018
FORAGE HOLACOURT	179 640	396 137	216 497	29.12.2017	31.12.2018
TOTAL			**3 454 263 m3**		

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2018)

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2015 publiée au 01/01/2018	VOLUME FACTURÉ			VOLUME TOTAL facturé en 2018
			2018/1	2018/2	2018/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 004	16 891	229 381	233 504	234 481	697 366
INITIAL BTB	1					49 161
COURCELLES-CHAUSSY	1 360	3 837	67 140	51 217	60 574	178 931
DELME	1 634	3 473	62 331	59 105	61 396	182 832
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 019	4 517	61 932	65 265	60 943	188 140
MC DO	1					1 379
CORA	3					17 982
Sarl SODITHIS	2					5 820
RESTAURANT AUTOROUTE	1					12 112
PANGE	2 396	5 595	81 375	89 209	87 887	258 471
RÉMILLY	1 339	3 139	49 108	47 902	50 748	147 758
SERVIGNY	1 138	2 962	31 399	37 190	43 721	112 310
CITÉ MINIÈRE	1 606		42 859	45 925	60 047	148 831
GUESSLING-HÉMERING	1 093	2 437	31 914	32 420	33 322	97 656
LESSE - CHENOIS	1 144	2 514	35 400	37 887	44 750	118 037
TOTAL	**19 639**	**44 467**	**692 839**	**699 624**	**737 869**	**2 216 786**

Secteur de BASSE-VIGNEULLES

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
BASSE-VIGNEULLES	008	ADELANGE	119	218	4 181	3 729	3 940	11 850	11 901	11 162
		ADELANGE FC								108
	029	ARRIANCE	102	213	4 378	3 797	4 329	12 504	11 841	11 907
		ARRIANCE FC								113
	047	BAMBIDERSTROFF	504	1 066	13 768	12 718	13 729	40 215	39 864	38 564
		BAMBIDERSTROFF FC								105
	048	BANNAY	30	72	764	737	974	2 475	2 181	2 081
		BANNAY FC								
	085	BIONVILLE	170	391	5 972	4 986	5 907	16 865	15 537	14 960
		BIONVILLE FC								57
	105	BOUSTROFF	65	152	2 912	2 850	3 310	9 072	9 029	8 798
		BOUSTROFF FC								
	115	BRULANGE	48	106	1 415	1 511	1 467	4 393	5 347	5 496
		BRULANGE FC								1
	159	CREHANGE	774	4 021	30 745	33 755	32 132	96 632	97 048	90 169
		CREHANGE VILLAGE FC								***305***
	190	ELVANGE	183	381	5 831	7 924	7 039	20 794	22 226	21 392
		ELVANGE FC								230
	209	FAULQUEMONT	1 752	5 476	79 465	86 243	78 578	244 286	239 056	233 980
		FAULQUEMONT VILLAGE FC								***547***
	217	FLETRANGE	429	972	14 281	12 669	15 779	42 729	44 052	42 402
		FLETANGE FC								84
	230	FOULIGNY	108	200	4 704	5 287	5 652	15 643	16 045	13 591
		FOULIGNY FC								17
	276	GUINGLANGE	148	347	5 245	5 926	5 821	16 992	16 878	15 847
		GUINGLANGE FC								22
	284	HALLERING	64	111	1 532	1 330	1 829	4 691	4 621	4 998
		HALLERING FC								1
	297	HARPRICH	108	177	3 238	3 649	3 573	10 460	10 710	9 384
		HARPRICH FC								9
	313	HEMILLY	71	147	3 516	2 950	2 911	9 377	9 937	9 899
		HEMILLY FC								17
	319	HERNY	237	503	7 556	8 916	7 568	24 040	28 199	21 761
		HERNY FC								82
BASSE-VIGNEULLES	430	MAINVILLERS	147	346	4 506	4 453	4 164	13 123	13 153	13 127
		MAINVILLERS FC								40
	442	MANY	126	288	5 949	2 736	3 827	12 512	10 519	10 591
		MANY FC								100
	444	MARANGE-ZONDRANGE	160	333	10 053	7 019	9 782	26 854	27 375	28 433
		MARANGE-ZONDRANGE FC								31
	670	THICOURT	70	147	2 346	3 791	3 343	9 480	10 371	11 093
		THICOURT FC								
	673	THONVILLE	24	47	766	1 079	847	2 692	2 517	2 219
		THONVILLE FC								10
	679	TRITTELING-REDLACH	231	539	7 045	6 090	8 652	21 787	22 709	22 009
		TRITTELING-REDLACH FC								38
	714	HAUTE-VIGNEULLES	215	430	5 976	5 977	6 072	18 025	18 490	18 040
		HAUTE-VIGNEULLES FC								54
	717	VILLER	119	208	3 237	3 382	3 256	9 875	9 763	10 245
		VILLER FC								11
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES	6 004	16 891	229 381	233 504	234 481	697 366	699 369	674 130

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur DUF CITÉ

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DUF CITES	159	CREHANGE	944		26 138	28 406	39 505	94 049	94 000	88 906
	209	FAULQUEMONT	662		16 721	17 519	20 542	54 782	55 491	54 052
		TOTAL DUF CITE	1 606	0	42 859	45 925	60 047	148 831	149 491	142 958

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 183	3 427	61 233	46 351	53 036	160 620	158 773	142 566
	200	LES ETANGS	177	410	5 907	4 866	7 538	18 311	19 926	19 586
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 360	3 837	67 140	51 217	60 574	178 931	178 699	162 152

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	78	138	2 307	2 442	2 463	7 212	6 450	6 763
		ALAINCOURT-LA-COTE FC							-	20
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	161	286	3 759	3 783	4 793	12 335	12 393	11 416
		AULNOIS-SUR-SEILLE FC							4	235
	171	DELME	478	1 119	18 835	17 981	19 558	56 374	49 292	46 434
		DELME FC							191	484
	182	DONJEUX	47	91	1 406	1 278	1 457	4 141	3 679	3 557
		DONJEUX FC							-	45
	231	FOVILLE	41	103	1 635	1 432	1 559	4 626	4 311	4 966
		FOVILLE FC							-	53
	349	JALLAUCOURT	78	161	3 201	2 985	2 616	8 802	8 509	8 785
		JALLAUCOURT FC							-	83
	354	JUVILLE	62	123	3 182	2 418	3 147	8 747	7 829	8 560
		JUVILLE FC							8	121
	381	LANEUVEVILLE	115	302	4 484	4 313	4 519	13 316	12 224	12 561
		LANEUVEVILLE FC							-	348
	391	LEMONCOURT	37	74	2 322	2 405	1 969	6 696	5 928	6 019
		LEMONCOURT FC							-	-
	406	LIOCOURT	72	146	2 770	2 283	2 472	7 525	7 067	8 404
		LIOCOURT FC							-	5
	436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	69	133	3 563	3 897	3 087	10 547	9 901	8 885
		MALAUCOURT-SUR-SEILLE FC							21	24
	440	MANHOUE	77	149	2 426	2 332	2 412	7 170	6 219	6 186
		MANHOUE FC							-	85
	472	MONCHEUX	65	149	2 658	2 722	2 820	8 200	8 374	8 121
		MONCHEUX FC							23	18
	525	ORIOCOURT	30	59	875	1 071	1 001	2 947	3 054	3 173
		ORIOCOURT FC							-	167
	559	PUZIEUX	94	190	3 857	3 565	3 405	10 827	10 923	9 850
		PUZIEUX FC							-	96
	727	VIVIERS	61	127	2 517	1 812	1 876	6 205	4 980	5 035
		VIVIERS FC							-	39
	737	VULMONT	27	33	1 068	1 187	982	3 237	2 944	2 846
		VULMONT FC							-	-
	755	XOCOURT	42	90	1 466	1 199	1 260	3 925	3 535	3 280
		XOCOURT FC							-	60
		TOTAL DELME	1 634	3 473	62 331	59 105	61 396	182 832	167 859	166 724

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	449	935	10 889	10 705	11 385	32 979	34 468	34 379
	549	PONTPIERRE	315	755	11 066	11 735	10 967	33 768	34 708	31 215
	389	LELLING	207	492	5 960	6 082	7 161	19 203	17 795	18 003
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	122	255	3 999	3 898	3 809	11 706	11 876	12 408
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 093	2 437	31 914	32 420	33 322	97 656	98 847	96 005

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 709	3 804	54 648	56 317	53 269	164 234	168 120	160 369
	762	ZIMMING	310	713	7 284	8 948	7 674	23 906	24 792	25 574
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 019	4 517	61 932	65 265	60 943	188 140	192 912	185 943

ANNÉE 2018

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE
(en m3)

Secteur PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	121	269	3 531	3 352	5 549	12 432	10 722	11 243
	148	COLLIGNY-MAIZERY	223	597	10 614	9 116	8 261	27 991	23 552	25 326
	156	COURCELLES-SUR-NIED	511	1 225	15 112	20 422	16 478	52 012	47 154	46 148
	385	LAQUENEXY	475	1 126	16 829	18 619	19 863	55 311	54 882	48 859
	431	MAIZEROY	165	389	6 004	6 620	6 903	19 527	19 899	19 736
	533	PANGE	416	907	13 347	14 240	13 512	41 099	41 369	42 251
	654	SILLY-SUR-NIED	318	703	9 281	10 383	10 146	29 810	31 161	29 542
	656	SORBEY	167	379	6 657	6 457	7 175	20 289	19 697	18 376
		TOTAL PANGE	2 396	5 595	81 375	89 209	87 887	258 471	248 436	241 481

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	130	293	4 067	3 855	4 046	11 968	11 611	11 189
	057	BECHY	264	642	8 886	7 458	8 021	24 365	22 633	22 931
	572	REMILLY	945	2 204	36 155	36 589	38 681	111 425	103 193	105 850
		TOTAL REMILLY	1 339	3 139	49 108	47 902	50 748	147 758	137 437	139 970

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur SERVIGNY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	214	553	5 148	7 362	8 214	20 724	23 383	23 093
	127	CHANVILLE	61	131	2 244	2 127	2 247	6 618	6 767	6 922
	392	LEMUD	205	416	4 173	6 181	7 123	17 477	22 691	18 556
	563	RAVILLE	113	289	2 344	3 285	3 624	9 253	10 489	10 768
	627	SANRY-SUR-NIED	165	302	3 191	3 627	4 255	11 073	11 755	11 520
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	205	477	9 928	7 766	10 355	28 049	31 222	34 530
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	62	549	2 317	2 798	3 417	8 532	8 939	9 149
	718	VILLERS-STONCOURT	113	245	2 054	4 044	4 486	10 584	14 277	14 440
		TOTAL SERVIGNY-FRECOURT	1 138	2 962	31 399	37 190	43 721	112 310	129 523	128 978

ANNÉE 2018

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2018				2017	2016
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2018)	2018/1	2018/2	2018/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CHENOIS	007	ADAINCOURT	53	124	1 499	1 630	1 862	4 991	5 338	5 449
	027	ARRAINCOURT	66	131	2 191	2 124	2 442	6 757	6 267	7 091
	054	BAUDRECOURT	100	188	3 279	3 382	4 466	11 127	10 657	10 432
	138	CHENOIS	38	73	928	1 058	1 252	3 238	2 966	2 957
	236	FREMERY	45	76	2 290	2 719	2 494	7 503	7 574	7 556
	293	HAN-SUR-NIED	104	267	2 771	2 787	3 821	9 379	9 459	9 539
	328	HOLACOURT	42	85	1 037	1 118	1 291	3 446	3 536	3 605
	395	LESSE	98	213	2 753	3 013	3 640	9 406	9 334	9 668
	424	LUCY	114	218	3 843	4 490	4 517	12 850	12 740	12 310
	609	SAINT EPVRE	54	170	2 561	2 697	3 492	8 750	8 628	8 226
	698	VATIMONT	153	326	4 063	4 565	5 641	14 269	15 059	13 909
	726	VITTONCOURT	166	387	4 876	5 107	6 067	16 050	16 536	15 683
	728	VOIMHAUT	111	256	3 309	3 197	3 765	10 271	10 905	9 838
		TOTAL CHENOIS	1 144	2 514	35 400	37 887	44 750	118 037	118 999	116 263

CONSOMMATEURS DE PLUS DE 4 000 M3 PAR AN
ANNEE 2018

TRANCHES	CONTRAT	NOM	COMMUNE	CONSOMMATION DE L'ANNEE EN M3
4 000 à 6 000 m3	413 04 0070	Gendarmerie Mobile	Longeville-lès-St-Avold	4 098
	572 05 0051	*Earl Saulnois*	*Remilly*	*4 283*
	413 00 0910	Cora	Longeville-lès-St-Avold	4 604
	217 99 0361	Gaec Thiel	Flétrange	4 695
	413 01 2861	Maison de Retraite	Longeville-lès-St-Avold	4 746
	159 00 0732	Gaec Belling	Créhange	5 065
	209 99 0087	*Gdv Sarl*	*Faulquemont*	*4 679*
	413 06 0860	Maison de Repos	Longeville-lès-St-Avold	5 414
TOTAL TRANCHE 4 000 A 6 000 M3				**37 584**
6 000 à 10 000 m3	413 07 1751	Sas Sodithis	Longeville-lès-St-Avold	6 011
	156 02 0340	*Moselis*	*Courcelles-Sur-Nied*	*6 011*
	209 99 0088	Viessmann Faulquemont SAS	Faulquemont	6 528
	171 01 2220	Maison de Retraite	Delme	7 140
	648 01 0750	Gaec des Vignes	Servigny-lès-Raville	7 373
	159 99 0005	Ismert Lavage	Créhange	8 619
	155 01 1991	*Intermarché*	*Courcelles-Chaussy*	*9 020*
	444 01 0395	Gaec Vagner Gérard	Marange-Zondrange	9 086
TOTAL TRANCHE 6 000 à 10 000 M3				**59 788**
10 000 à 20 000 m3	413 02 0784	EG Services France	Longeville-lès-St-Avold	12 208
	159 06 1660	Maison de Retraite	Créhange	12 257
	413 00 0920	Cora	Longeville-lès-St-Avold	12 737
	209 99 0103	DUF Piscine	Faulquemont	13 826
TOTAL TRANCHE 10 000 à 20 000 M3				**51 028**
20 000 à 30 000 m3	209 99 0052	Allgaier France	Faulquemont	20 876
	155 07 0020	Lycée Agricole	Courcelles-Chaussy	22 525
	209 99 0020	Viessmann	Faulquemont	22 927
TOTAL TRANCHE 20 000 à 30 000 M3				**66 328**
50 000 à 60 000 m3	209 00 0028	*KALHYGE (Initial BTB)*	Faulquemont	49 704
TOTAL TRANCHE 50 000 à 60 000 M3				**49 704**

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC							ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
8	ADELANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
29	ARRIANCE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
47	BAMBIDERSTROFF	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
48	BANNAY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
85	BIONVILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
105	BOUSTROFF	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
115	BRULANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
159	CREHANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
190	ELVANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
209	FAULQUEMONT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
217	FLETRANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
230	FOULIGNY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
276	GUINGLANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
284	HALLERING	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
297	HARPRICH	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
313	HEMILLY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
319	HERNY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
430	MAINVILLERS	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
442	MANY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
444	MARANGE-ZONDRANGE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
670	THICOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
673	THONVILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
679	TRITTELING	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
717	VILLER	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC							ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
155	COURCELLES-CHAUSSY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,40 €	0,233 €	-	1,63 €	3,28 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
200	LES ETANGS	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,54 €	0,233 €	-	1,77 €	3,42 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC							ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
171	DELME	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
182	DONJEUX	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
231	FOVILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
349	JALLAUCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
354	JUVILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
391	LEMONCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
406	LIOCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
440	MANHOUE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	1,35 €	-	0,233 €	-	1,58 €	3,23 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	0,27189 €	-	0,27 €
472	MONCHEUX	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
525	ORIOCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
559	PUZIEUX	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
727	VIVIERS	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
737	VULMONT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
755	XOCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC							ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
275	GUESSLING-HEMERING	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,49 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
389	LELLING	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,49 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
549	PONTPIERRE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,36 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	0,08220 €	-	0,00822 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT						COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION	T.V.A 10 %	TTC		ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE															
413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,13	0,35	0,08	0,0858	1,6458	-	1,32	0,233	0,1553	1,7083	3,35 €	0,17063	0,00938	0,18	0,0822	-	0,00822	0,09
762	ZIMMING	1,13	0,35	0,08	0,0858	1,6458	-	1,32	0,233	0,1553	1,7083	3,35 €	0,17063	0,00938	0,18	0,0822	-	0,00822	0,09

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC							ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
37	AUBE *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	1,20 €	-	0,233 €	-	1,43 €	3,08 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
432	COLLIGNY-MAIZERY *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,50 €	0,233 €	-	1,73 €	3,38 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	0,26302 €	-	0,26 €
148	COLLIGNY-MAIZERY *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,40 €	0,233 €	-	1,63 €	3,28 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
156	COURCELLES-SUR-NIED *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,20 €	0,233 €	-	1,43 €	3,08 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
385	LAQUENEXY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,24 €	0,233 €	0,15 €	1,62 €	3,27 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
431	MAIZEROY *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	2,20 €	0,233 €	-	2,43 €	4,08 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
533	PANGE *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,40 €	0,233 €	-	1,63 €	3,28 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
654	SILLY-SUR-NIED *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,10 €	0,233 €	-	1,33 €	2,98 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
656	SORBEY *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	2,10 €	0,233 €	-	2,33 €	3,98 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT-MODERNISATION ET PART FIXE

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT						COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION	T.V.A 10 %	TTC		ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE															
20	ANCERVILLE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,48 €	0,233 €	0,17 €	1,88 €	3,53 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
57	BECHY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	1,70 €	-	0,233 €	0,19 €	2,12 €	3,77 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
572	REMILLY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,48 €	0,233 €	0,17 €	1,88 €	3,53 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de SERVIGNY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT						COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC				T.V.A 10 %	TTC		ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
55	BAZONCOURT *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,05 €	0,233 €	-	1,28 €	2,93 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
127	CHANVILLE *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	1,00 €	-	0,233 €	-	1,23 €	2,88 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
392	LEMUD	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,48 €	0,233 €	0,17 €	1,88 €	3,53 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
563	RAVILLE *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	2,50 €	0,233 €	-	2,73 €	4,38 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
627	SANRY-SUR-NIED *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,20 €	0,233 €	-	1,43 €	3,08 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	1,50 €	0,233 €	-	1,73 €	3,38 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
718	VILLERS-STONCOURT *	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,50 €	0,233 €	-	0,73 €	2,38 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION

PRIX de L'EAU 2018

SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
							REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC							ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION										
7	ADAINCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
27	ARRAINCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
54	BAUDRECOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
138	CHENOIS	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
236	FREMERY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
293	HAN-SUR-NIED	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
328	HOLACOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
395	LESSE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
424	LUCY	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
609	SAINT-EPVRE	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	-	-	-	-	1,65 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
698	VATIMONT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
726	VITTONCOURT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-
728	VOIMHAUT	1,13 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,65 €	-	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,87 €	0,17063 €	0,00938 €	0,18 €	-	-	-	-

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau
en 2018

6,82 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés *(hors MDPA)*

72,54 €
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés
(répercutés sur le prix de l'eau)
(y compris modernisation de collecte)

0,05 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

0,46 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

11,31 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités
(répercutés sur le prix de l'eau)

6,84 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

1,98 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits
(part agence de l'eau)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2018

8,02 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

49,99 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 12,49 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13,15 € de primes à la performance épuratoire

15,18 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,**
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

3,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)

11,18 €
principalement aux collectivités, dont 0,98 € pour la solidarité envers les communes rurales,
pour la protection de la ressource en eau potable,
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

11,14 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

1,19 €
pour la solidarité humanitaire

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10ème programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1er janvier 2019.

DE 2013 À 2018...

100% conforme	STATIONS D'ÉPURATION DE PLUS DE 2 000 HAB.
+ DE 6 000 installations réhabilitées	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
99% des captages "Grenelle"	MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTIONS
3,2 tonnes	SUBSTANCES TOXIQUES RÉDUITES OU ÉLIMINÉES
1 727 kilomètres	COURS D'EAU RESTAURÉS
463 seuils, barrages...	ÉQUIPEMENT OU EFFACEMENT D'OUVRAGES
4 054 hectares	ZONES HUMIDES RESTAURÉES ET ENTRETENUES
1 670 hectares	ZONES HUMIDES ACQUISES

DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.

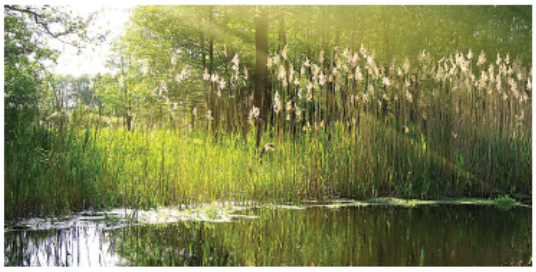

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés **à se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2019, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, istock photo, agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux

LES AGENCES DE L'EAU

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

CARTE des Communes du SEBVF par secteurs

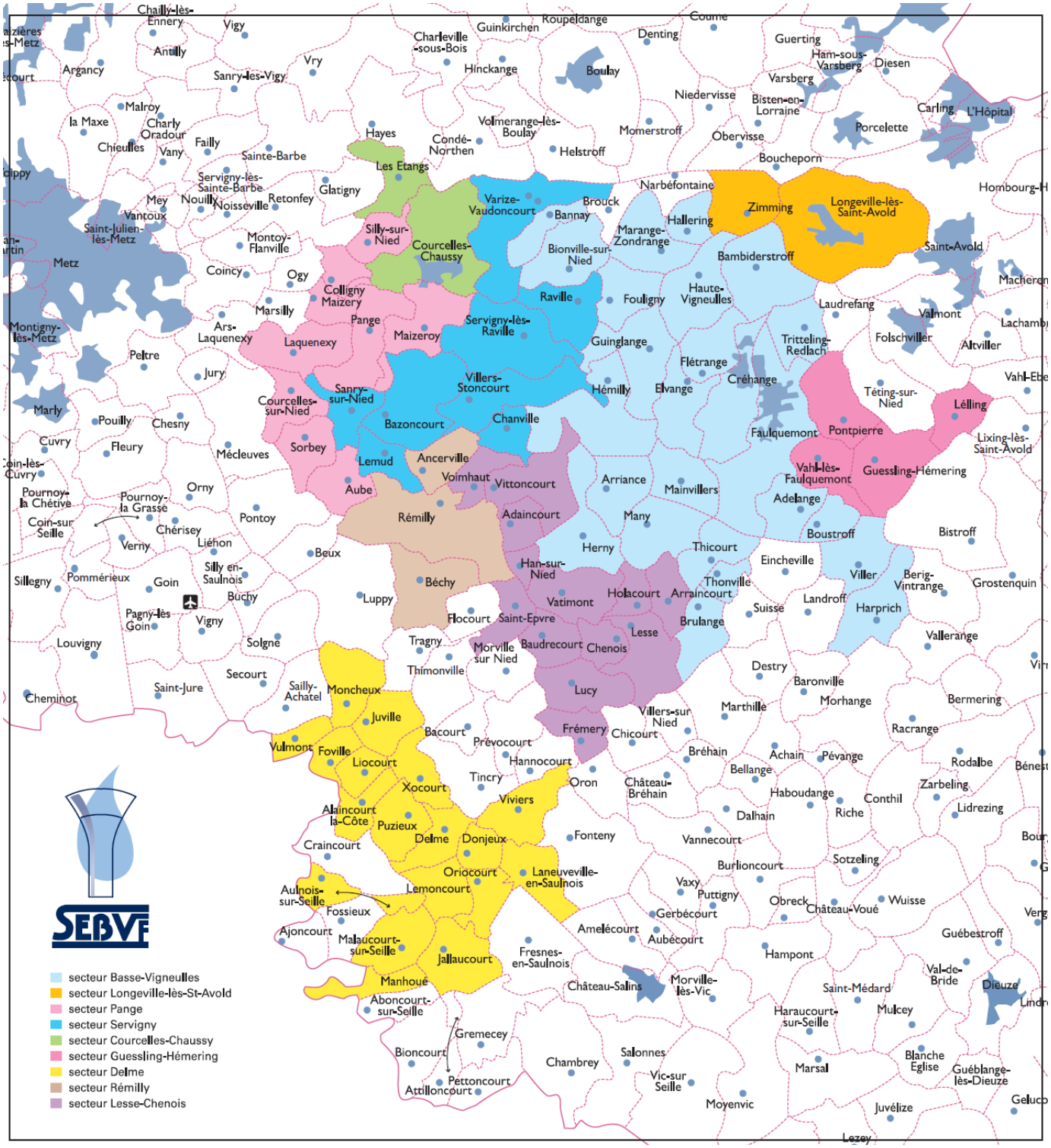

ARS GRAND EST- Délégation territoriale 57
***
4, rue des messageries
57045 METZ CEDEX 1

Standard Régional : 03 83 3930 30

ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE ANNEE : 2018

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2018 par l'unité de distribution "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2018 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception de deux dépassements des références de qualité fixées pour les paramètre fer total et turbidité.

L'eau distribuée en 2018 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr AVRIL 2019

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.
Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2
Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT
Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7
Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques *Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux*	0	75	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES *Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels*	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES *Herbicides, fongicides, biocides...* Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.
DURETE (TH) *Teneur en calcium et magnésium dans l'eau*	24,32 °F		
AGRESSIVITE DE L'EAU *Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée*	2		

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

AVRIL 2019

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.
Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 3
Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT
Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7
Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques *Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux*	0	21	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES *Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels*	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES *Herbicides, fongicides, biocides...* Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.
DURETE (TH) *Teneur en calcium et magnésium dans l'eau*	21,47 °F		
AGRESSIVITE DE L'EAU *Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée*	2		

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

AVRIL 2019

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.
L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.
Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.
Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.
Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS
Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT
Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1
Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.
Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.
Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques *Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux*	0	17	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES *Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels*	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES *Herbicides, fongicides, biocides...* Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH) *Teneur en calcium et magnésium dans l'eau*	23,07 °F	TH / Eau: 0 à 7°F Très douce; 7 à 15°F Douce; 15 à 30°F Plutôt dure; 30 à 40°F Dure; + de 40°F Très dure
AGRESSIVITE DE L'EAU *Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée*	1	Valeur de l'indicateur / Eau: 0 Entartrante; 1 Légèrement entartrante; 2 A l'équilibre; 3 Légèrement agressive; 4 Agressive En moyenne, l'eau distribuée a été légèrement entartrante. Une telle eau peut être à l'origine de dépôts de tartre dans les canalisations et appareils électroménagers.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE	
MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

ANNEXE 1

TRAVAUX PUBLICS

CAP Constructeur en Canalisations TP

Le métier

Le titulaire du CAP Constructeur en Canalisations des Travaux Publics installe les réseaux de transport et de distribution d'eau potable et réalise les réseaux d'assainissement.

Il intervient depuis la source, le captage, le stockage, la distribution de l'eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usagées vers les stations d'épuration et leur retour au milieu naturel.

Il installe toutes les canalisations permettant le transport et la distribution de fluides de toutes natures en préservant l'environnement.

Le canalisateur assure également l'entretien des installations existantes en appliquant les techniques nouvelles de sécurité (fonçage, travaux sans tranchée).

Il travaille en équipe, à l'extérieur, et peut être amené à conduire des engins comme les mini-pelles.

Habile de ses mains, robuste, il peut évoluer vers des postes d'encadrement grâce à l'expérience et la variété de ses compétences.
Il apprécie beaucoup de travailler en plein air, de protéger l'environnement et de contribuer à l'amélioration du confort dans les foyers et les lieux publics.
Il intervient toujours à l'extérieur, seul ou en équipe suivant la taille du chantier.

Programme de formation

Enseignement général :

Français
Histoire-géographie
Mathématiques
Anglais Technique
Travaux Pratiques Sciences
Sciences
EPS

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA / 2 semaines entreprise

Enseignement professionnel :

Dessin
Lecture de plan
Enseignement pratique en atelier
Enseignement théorique en salle
Prévention Santé Environnement

Attestations Complémentaires :

Sauveteur Secouriste du Travail

Condition d'admission

- Elève sorti d'une classe de 3ème de collège

Poursuites d'études au CFA BTP 57

- CAP Constructeur Ouvrages d'Art
- CAP Conducteur d'Engins TP
- CAP Constructeur de Routes
- Bac Pro Travaux Publics (en 2 ans)

Tél. 03 87 63 71 08 – infos@cfabtp-moselle.org
www.cfabtp-moselle.org